



agglo
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION



 Aire de Grand Passage
 Aire d'Accueil

Liste des communes de + 5000 habitants

- **Fougères (21 247 hab)**

Liste des communes de - 5000 habitants

- Beaucé 1366 hab
- Billé 1083 hab
- Combourtillé 622 hab
- Javené 2238 hab
- La Bazouge-du-Désert 1087 hab
- La Chapelle-Fleurigné 2467 hab
- La Chapelle-St-Aubert 463 hab
- **La Selle-en-Luitré 631 hab**
- Laignelet 1231 hab
- Landéan 1227 hab
- Le Ferré 731 hab
- Le Loroux 646 hab
- Lécousse 3423 hab
- **Louvigné-du Désert 3392 hab**
- Luitré-Dompierre 1849 hab
- Mellé 661 hab
- Monthault 254 hab
- Parcé 650 hab
- Parigné 1346 hab
- Poilley 371 hab
- Rives-du-Couesnon 2961 hab
- Romagné 2498 hab
- St-Christophe-de-Valains 236 hab
- St-Georges-de-Reintembault 1531 hab
- St-Ouen-des-Alleux 1348 hab
- St-Sauveur-des-Landes 1577 hab
- Villamée 300 hab

Communes disposant d'un équipement d'accueil de Gdv



1

PROJET

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25



Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Mise aux normes de l'aire de Grand Passage existante et réhabiliter l'aire d'accueil de Fougères	●
Reloger les familles ancrées sur l'aire et limiter les stationnements hors équipements dédiés	●
Participer à la gouvernance et au suivi du schéma	●
Poursuivre dans une dynamique d'amélioration continue des actions sociales mises en place sur les aires de l'EPCI	●
Améliorer la coordination entre acteurs (gestion/projet social des aires)	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des gdv dans le PLH	NR
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	NR
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné

Constats et enjeux

Outre les habitats diversifiés qui n'ont pu être réalisés sur la durée du schéma 2020/25, l'objectif de création du terrain soupape n'a pas non plus été atteint. Ainsi les stationnements illicites perdurent et les difficultés de gestion des aires, notamment en 2024-2025 ont impacté fortement le fonctionnement normal de ces équipements et ce, malgré un projet social sur Fougères (même si la coordination entre gestion et développement social reste à mettre en place) et l'implication forte des élus référents et des techniciens du territoire.

Enjeu fort de maintenir ces orientations à minima compte tenu des évolutions du diagnostic sur 2021/25.

Aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

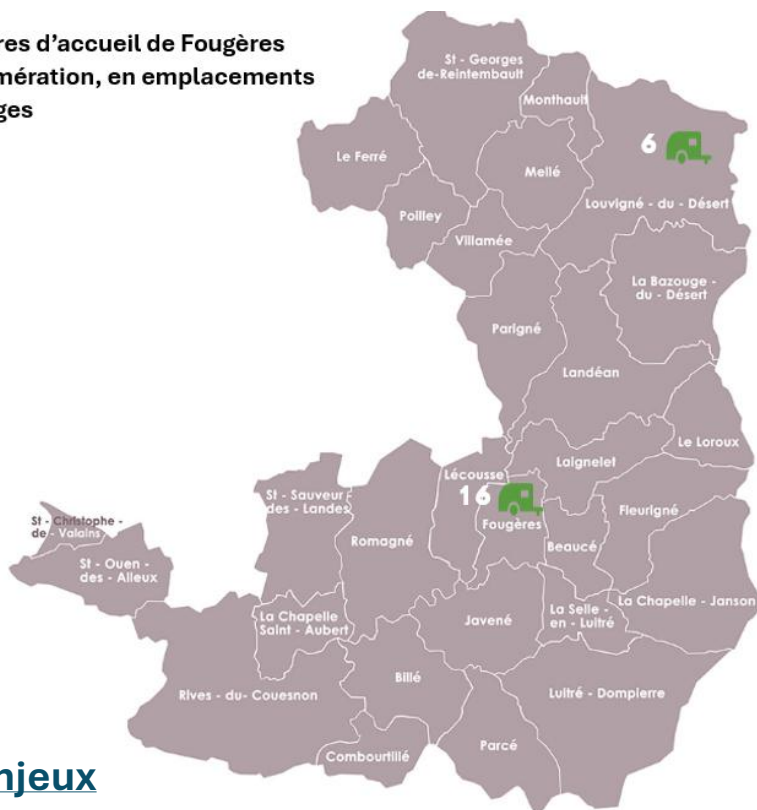
2 aires inscrites au schéma 2020/25 ●

22 emplacements ménages ●

Taux d'occupation moyen de 50% entre 2020 et 2025 ●

2021 34.8% ●	2022 30% ●
Aire de LOUVIGNE DU DESERT Taux d'occupation annuel (ALT2)	
2023 45% ●	2024 38% ●
2021 48.7% ●	2022 53% ●
Aire de FOUGERES Taux d'occupation annuel (ALT2)	
2023 76% ●	2024 75.2% ●

Les aires d'accueil de Fougères agglomération, en emplacements ménages



Constats et enjeux

Taux d'occupation conforme à ce type d'équipement même si constat d'ancrage très fort des familles (peu de passage en dehors des habitués et de leurs proches). L'état des aires, inscrites au schéma 2020 comme devant être totalement réhabilitées, peut également expliquer ce taux d'occupation moyen faible.

Enjeu d'une réponse adaptée pour ne pas détourner cette aire de sa vocation de passage. Enjeu de réhabiliter les équipements. L'ancrage des ménages (notamment précaires) rend la gestion plus difficile.



PROJET

Aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

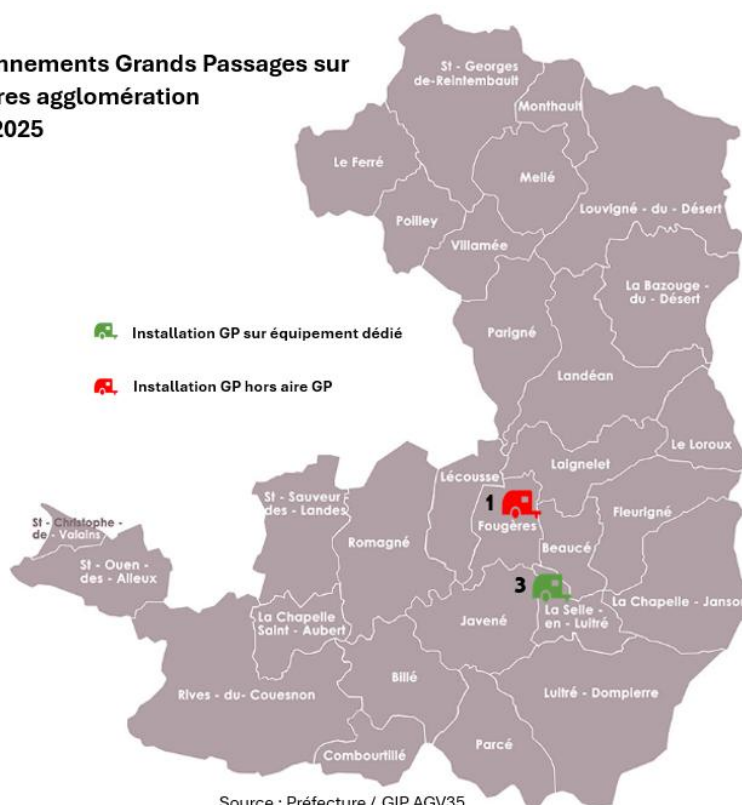
1 aire de grands passages
inscrite au schéma 2020/25

12 demandes entre 2020 et
2025

1 stationnement entre 2020
et 2025

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues (Fougères)	3	3	5	1
Groupes installés sur l'aire de grand passage	0	0	3	1
Groupes installés hors aire de grand passage	0	0	1	0
Communes impactées par les installations	0	0	1	0

Stationnements Grands Passages sur Fougères agglomération 2021/2025



Source : Préfecture / GIP AGV35

Constats et enjeux

Le territoire de Fougères agglomération est peu sollicité par les groupes de 50 caravanes et plus depuis 2021 (comme depuis 2003).

Cet équipement est souvent une solution pour les groupes qui ne sont pas programmés sur le littoral brétilien. Depuis 2021, seuls 4 groupes sur les 10 programmés sont effectivement venus stationner sur l'équipement dédié du territoire.

L'aire de grand passage peut être vite détrempée en cas de pluie, ce qui explique le seul stationnement en dehors de l'équipement sur 4 ans.

Enjeu de créer une aire conforme (4ha) sur ce territoire non confirmé par les chiffres depuis 2021 (peu de groupes, et de petite taille).



PROJET

Terrain soupape (aire de grands passages d'1 hectare)

Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes

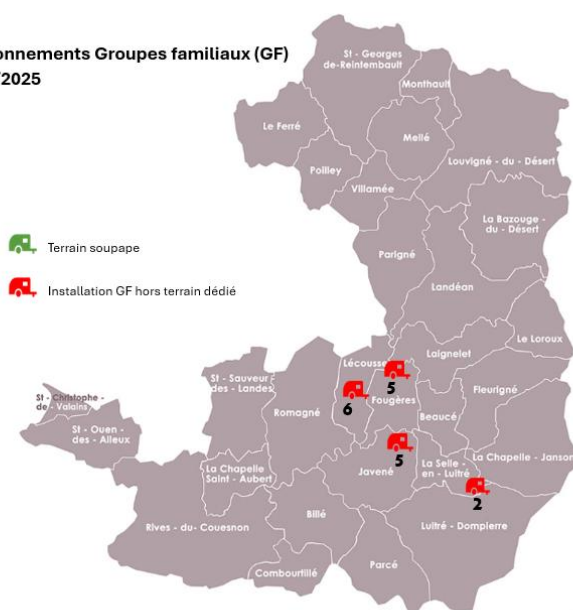
Préconisé pour l'EPCI au schéma 2020/25 mais non réalisé ●

6 communes impactées entre 2020 et 2025 ●

37 stationnement entre 2020 et 2025 ●

Communes	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 25 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025	
FOUGÈRES	1 ●	1 ●	0 ●	3 ●	5 ●
LECOUSSE	2 ●	1 ●	2 ●	1 ●	6 ●
SELLE EN LUITRE	0 ●	0 ●	1 ●	1 ●	2 ●
TOTAL	3	2	3	5	13

Stationnements Groupes familiaux (GF)
2021/2025



Source : Préfecture / GIP AGV35

Constats et enjeux

Territoire parfois sollicité et stationnements assez réguliers sur la période de 2021 à 2024, par de petits groupes familiaux. Constat que certaines communes accueillent au cas par cas sur des terrains communaux le plus souvent. Le dispositif existant est sous dimensionné par rapport aux capacités des aires d'accueil et aux besoins. 13 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et 2024. Absence d'équipements adaptés inscrits au schéma départemental depuis 2012.

Enjeu de développer les solutions sur le territoire (Fougères) pour prévenir ces installations sur terrains privés et publics: au moins 1 terrain soupape (accueil été et hiver) + réhabilitation de l'aire d'accueil.

Enjeu de lutter contre les troubles à l'ordre public par des solutions adaptées et gérées vers lesquelles orienter les familles. Enjeu de développer un réseau de terrains de petits passages sur les communes de moins de 5000 habitants ?

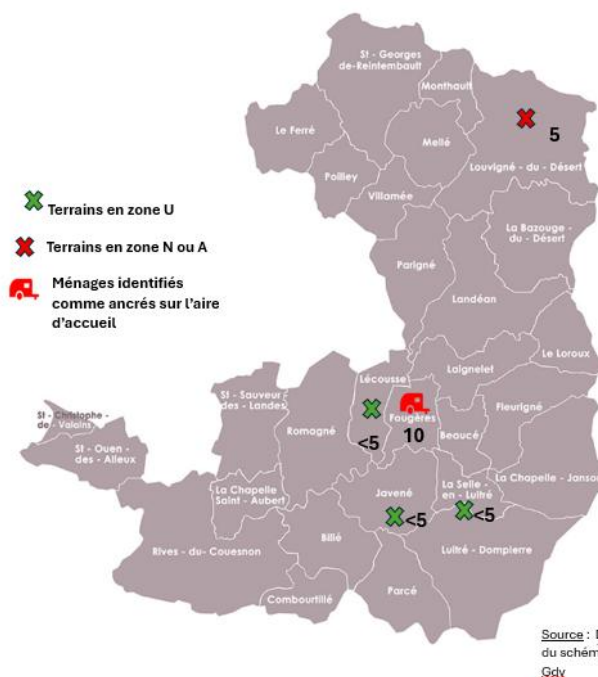


PROJET

Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/10 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/40 ●
Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	(-15 terrains)
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	5
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir
Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi)	0 ●



Constats et enjeux

Identification de ménages ancrés de fait pendant la réalisation de la visite de conformité. Plusieurs demandes formalisées auprès de l'EPCI, de la commune ou des services sociaux du territoire. Recensement des terrains privés sur les communes de l'EPCI à réaliser.

Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N). Enjeu de créer les TFL prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses identifiées.



PROJET

Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2024	Commune	
	FOUGERES	LOUVIGNE
Coordination du projet social	Oui ●	Oui ●
Nombre de réunion projet social	1 ●	1 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●	Non ●
Protocole de scolarisation	Oui ●	Oui ●
Nombre de réunion scolarisation	1 ●	1 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	À renseigner	À renseigner

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/32.

Constats et enjeux

Implication forte du partenariat sur Fougères avec des actions du CCAS et du Centre social et de l'APE2A.

Enjeu de mieux coordonner les actions du gestionnaire et des acteurs du développement social.
Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale



PROJET

Visite des équipements

Nom et adresse de l'aire : **Fougères**

Date de la visite : 21 février 2025

Nom du rédacteur : AGV35

Représentant de l'EPCI : gestionnaire



Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine ● et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
Païement du droit d'usage régulier	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Non
Absence de Mobil-home	●
Absence de Cabanisation	●
Présence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Absence de dettes au 31/12/2024	●

Constats et enjeux

Équipement insalubre depuis 2019, non réhabilité. Cela rend la gestion d'autant plus complexe et n'engage pas les ménages de passage à stationner sur l'aire, mais en dehors.

Enjeu de la gestion difficile de l'équipement du fait du fort ancrage de plusieurs familles sur l'aire (cf prescriptions de solutions d'habitats diversifiés). Enjeu de la gestion 5 jours sur 7 (convention ALT2 avec l'Etat). Enjeu de remplacer cette aire par 3 terrains soupapes saisonniers (2 hiver et 1 été) sur un autre site .



PROJET

Nom et adresse de l'aire : **Louvigné du désert**

Date de la visite : 21 février 2025

Nom du rédacteur : AGV35)

Représentant de l'EPCI : gestionnaire



Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine ● et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
Païement du droit d'usage régulier	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Non
Absence de Mobil-home	●
Absence de Cabanisation	●
Présence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Absence de dettes au 31/12/2024	●

Constats et enjeux

Équipement insalubre depuis 2019, non réhabilité. Cela rend la gestion d'autant plus complexe et la réalité d'occupation du terrain par des familles propriétaires de terrains voisins complique la gestion de l'équipement.

Enjeu du changement de destination ou de la suppression de cet équipement dans le schéma révisé.

PROJET

Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf tableau récapitulatif des aires en annexe)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Directe		2 gestionnaires	ETP
Régie		Suivi et contrôle de la régie)	ETP
		Coordination prestataire / services techniques, gestion des dysfonctionnements et procédures lors d'évènements ou infraction au règlement intérieur	ETP
	Service technique		ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-présidence déléguée aux équipements communautaires non culturels et à la promotion territoriale.
Technicien EPCI en charge	Direction des services techniques + Direction adjointe Pôle Culture /Service Contractualisation
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	4/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	1/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : réunion départementale des gestionnaires

Constats et enjeux

Les moyens humains mobilisés n'apparaissent pas adaptés aux enjeux de gestion des équipements et de coordination du projet social.

Participation forte de l'EPCI à la démarche de révision du schéma.

Enjeu de d'adapter les moyens techniques et humains pour notamment développer le projet social et la gestion.

Enjeu de davantage s'impliquer dans le CA d'AGV35 et la commission consultative.

PROJET

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	Enjeu d'une réponse adaptée à l'ancrage des familles pour ne pas détourner les aires de leur vocation de passage. Enjeu des modalités de gestion à rendre conformes au décret d'application des aires (passage 5 jours sur 7 du gestionnaire). Réflexion à engager sur maintien ou pas des destinations actuelles des équipements de l'EPCI : sur Fougères, si maintien de l'aire d'accueil, alors reconstruction nécessaire, sinon transformation en TFL ou terrains aménagés ou PLAI et création de 2 terrains soupapes pour les ménages de passage. Sur Louvigné, réflexion à engager sur transformation de l'aire d'accueil en solution d'ancrage.
Aire de petit passage	Enjeu d'une réponse aux stationnements diffus sur l'EPCI. L'aire de petit passage peut être une réponse sur les communes de moins de 5000 habitants. Préconisation de lister les terrains informels existants comme des solutions pour l'EPCI + identification d'autres solutions gérées.
Aire de grand passage/soupape	Enjeu de la conformité de l'aire de grand passage pour éviter les installations sur terrains privés (champs) et/ou publics (stades) Mais enjeu de l'accueil des groupes familiaux (10 à 30 caravanes) sur Fougères agglomération également. Préconisation de maintien à minima de l'aire de GP de 4 ha + création de 2 aires GP de 1ha pour les groupes familiaux de passage été comme hiver, pour remplacer l'aire d'accueil si elle ne devait pas être rouverte.
Besoin de solution d'ancrage	Enjeu de proposer de l'offre légale d'ancrage pour les 24 ménages déjà connus comme ancrés sur l'aire d'accueil : 12 TFL (étude à affiner par les diagnostics sociaux dès que les solutions foncières auront été trouvées)
Terrains privés de gdv	Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés appartenant à des Gdv (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles.
Développement social	Coordination des acteurs de la gestion et du développement social à mettre en place (objectif du schéma 2020). Enjeu de prise en compte des besoins des Gdv de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Poursuivre l'implication de Fougères agglomération dans le suivi du schéma + enjeu de gouvernance du GIP AGV35, outil de mise en œuvre du schéma

Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Précisions / Autres équipements
FOUGERES	/	2 AGP 3000m2 hiver 1 AGP 5000 m2 été	12 TFL	Les 12 TFL* doivent être en mesure d'accueillir les 24 ménages ancrés identifiés par le diagnostic de 2025.
LOUVIGNE DU DESERT	/	/	/	/
LA SELLE EN LUITRE	/	1 AGP 4 ha	/	/
LECOUSSE	/	/	/	1 terrain petits passages 2000 m2 été
JAVENE	/	/	/	1 terrain petits passages 2000 m2 hiver
Précisions des copilotes du schéma	Agir sur l'enjeu de l'ancrage de certains ménages : • Réaliser l'étude d'opportunité (diagnostic social des ménages) • Si besoin identifié, formaliser une réponse diversifiée d'habitat adapté • Recherche et identification de foncier *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
FOUGERES	/	/	/	Pilotage coordination du projet social sur les terrains soupapes de 5000 m2 et 3000 m2 (protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel)
LECOUSSE	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain de petits passages
JAVENE	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur terrain de petits passages
LOUVIGNE DU DESERT	/	/	/	
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À créer À revoir À poursuivre et/ou développer



PROJET

ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires : À construire et compléter pour les TFL* et terrains soupapes

Accueil des usagers	Fougères	Louvigné du Désert
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement		
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire		
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)		
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours		
Remise et présentation du règlement intérieur		
Signature du règlement intérieur		
Attribution d'un emplacement et remise des clefs		
Etat des lieux de l'emplacement attribué		
Explications relatives aux installations techniques		
Encaissement des cautions		
Encaissement des prépaiements		
Ouverture des compteurs de fluides		
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.		
Fonctionnement de l'aire		
Écoute et traitement des demandes des usagers		
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext		
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)		
Information des usagers des situations de consommation des fluides		
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles		
Edition et distribution des factures		
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements		
Gestion des commandes fournitures		
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2		
Remplir le logiciel de gestion		
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)		
Tenue d'un carnet de bord (main courante)		
Gestion des intervention entreprises extérieures		
Veille sur l'état des équipements et installations		
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine		
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)		
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire		
Fonctionnement de la Régie		
Préparation des régies (avances et recettes)		
Réalisation des factures et états de situation		
Encaissement des redevances et consommations de fluides		
Relance des usagers sur factures à payer		
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés		
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes		
Établissement des soldes et états de situation de caisse		
Transferts des fonds vers le Trésor Public		
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels		



PROJET

Entretien de l'aire	Fougères	Louvigné du Désert
Gestion du parc de déferrage le cas échéant		
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés		
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, ...)		
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)		
Nettoyage du local d'accueil		
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)		
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement		
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif		
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie		
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe		
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)		
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)		
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin		
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)		
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux		
Travaux de gros entretien annuel		
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires		
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils		
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun		
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles gdv		
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)		
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)		
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun		
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux		
Lien entre les familles et établissements scolaires		
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)		
Organisation et animation de réunions des usagers		
Contribution à une meilleure connaissance des gdv sur le territoire		
Médiation entre gdv et riverains des aires si besoin		
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)		
Gestion des stationnements hors aires		
Gestion des terrains de grands passage		
Gestion des terrains soupapes		
Gestion des terrains familiaux locatifs		
Gestion des stationnements hors équipements dédiés		
→ Diagnostic de situation		
→ Médiation entre les gdv et la mairie ou le propriétaire privé		
→ Établissement d'une convention		
→ Encaissements liés à la convention		
→ Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin		
→ Le cas échéant, engagement et suivi des procédures		